

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DAE 9-G** Mise à disposition des locaux du 27-29 rue du Maroc (19e) à l'association École de la Deuxième Chance de Paris (18e) et avenants n° 1 et n° 2 à la convention pluriannuelle 2016-2018.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu les articles 1875 et suivants du Code civil ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectif entre le Département de Paris et l'École de la Deuxième Chance de Paris en date du 18 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer avec l'association École de la Deuxième Chance de Paris deux avenants à la convention pluriannuelle d'objectif en date du 18 décembre 2015 ;

Vu le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectif avec l'École de la Deuxième Chance de Paris en date du 18 décembre 2015, annexé au présent projet de délibération.

Article 2 : Le projet de convention de prêt à usage avec l'association Ecole de la Deuxième Chance de Paris en vue de la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis 27-29 rue du Maroc (19e), annexé au présent projet de délibération, est approuvé.

Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer la convention, au titre de l'avenant n° 2 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 avec l'École de la Deuxième Chance de Paris du 18 décembre 2015.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**